

FORMATION IMMOBILIER · CONFORME LOI ALUR · OUVERTE À TOUS

Les baux d'habitation

100 % à distance · 4h30 · **Ouverte à tous** : particuliers, personnes en reconversion ou en montée en compétences, comme professionnels de l'immobilier. Attestation de fin de formation remise à chacun — conforme Loi ALUR pour le renouvellement de la carte professionnelle (CCI).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Formation comptabilisée au titre de l'obligation de formation continue Loi ALUR. À l'issue de la formation, l'apprenant est capable de :

- Actualiser et perfectionner ses connaissances conformément à l'obligation de formation continue Loi ALUR.
- Maîtriser la portée de la loi du 6 juillet 1989.
- Appliquer le loyer et la durée des baux dans sa pratique professionnelle.
- Sécuriser sa pratique professionnelle, respecter ses obligations légales et déontologiques et fiabiliser le conseil apporté au client.

PUBLIC CONCERNÉ

Ouverte à tous, sans condition d'exercice : particuliers, personnes en reconversion ou en montée en compétences, comme titulaires de la carte professionnelle (mentions T et/ou G), agents, négociateurs et collaborateurs soumis à l'obligation de formation continue Loi ALUR.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis. Formation accessible à toute personne intéressée par l'immobilier. Disposer d'un accès internet et d'un navigateur à jour.

DURÉE & FORMAT

4h30 · 100 % à distance (e-learning asynchrone), accessible 7j/7 et 24h/24. Rythme libre. Durée d'accès : **2 ans**.

MODALITÉS & DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription en ligne sur formation.popacademy.fr. Accès immédiat à réception du paiement ; pour les **dossiers de financement**, accès au jour de début de formation prévu dans le dossier.

TARIF

55 € · TVA non applicable, art. 261-4-4°a du CGI. Éligible aux **financements** (AGEFICE, FIFPL, OPCO EP, FAFCEA selon statut).

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

Plateforme LMS POP ACADEMY : modules vidéo, supports téléchargeables (PDF), cas pratiques. Test de positionnement initial. Assistance pédagogique par e-mail, chat et téléphone.

ÉVALUATION, SUIVI & SANCTION

Test de positionnement en amont ; quiz à l'issue des modules ; suivi du temps de connexion et de la progression (horodatage, contrôle d'assiduité). À l'issue, chaque apprenant reçoit une **attestation de fin de formation** (heures réalisées par module) ; conforme Loi ALUR, elle est valable pour le renouvellement de la carte professionnelle auprès de la CCI.

ACCESSIBILITÉ — SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Référent handicap : **Theo SUDRE** · theo@popacademy.fr · **05 54 54 40 04**. Étude des adaptations possibles avant l'entrée en formation.

[Découvrir la formation →](#)

Programme de la formation

8 parties · quiz d'évaluation · 4h30

PARTIE 01

La portée de la loi du 6 juillet 1989

- › Le dépôt de garantie
- › L'acte de cautionnement
- › L'état des lieux
- › Les expulsions
- › Les Aides et Médiation
- › Le Bail à usage mixte professionnel et d'habitation principale
- › Les locations exclues

PARTIE 02

Le loyer et la durée des baux

- › Le bail nu et sa durée
- › Le bail nu et son loyer
- › Le bail meublé et sa durée
- › Le bail meublé et son loyer

PARTIE 03

Les bénéficiaires et parties au bail

- › Les droits et devoirs des locataires
- › Les devoirs des propriétaires bailleurs

PARTIE 04

Les formalités de rédaction du bail

- › La nécessité d'un document écrit
- › Les mentions obligatoires et les clauses

PARTIE 05

Les annexes complémentaires du bail

- › Les informations générales et les listes
- › Les diagnostics et les règlements
- › L'État des lieux

PARTIE 06

La conclusion du bail

- › La résiliation par le propriétaire
- › Le congé donné par le locataire

PARTIE 07

Les évolutions et cas particuliers du bail

- › L'impact de la loi Alur et le cas de la colocation
- › Bail mobilité
- › Le meuble de courte durée ou de tourisme
- › La cohabitation intergénérationnelle solidaire
- › Le bail précaire
- › Questionnaire (QCM)

PARTIE 08

Résumé de la formation

- › Mémento